

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue En visioconférence, le **mardi 18 janvier 2022** à compter de **18 h 15**.

À laquelle sont présents :

Madame Lydia Richer, conseillère
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Irène Drouin Dubreuil, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Madame Mélissa Lussier, conseillère
Monsieur Hugo Mc Dermott, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Hugo Mc Dermott.

Sont également présents :

Madame Christine Massé, directrice générale et greffière-trésorière
Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint

ORDRE DU JOUR

1. **AVIS DE CONVOCATION**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **PRÉSENTATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU BUDGET 2022**
6. **ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2022**
7. **LEVÉE DE LA SESSION**

1. AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation de la présente session et signifié tel que requis à l'article 153 du Code municipal.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Hugo Mc Dermott, ouvre la séance.

· En raison de la pandémie et des conditions sanitaires, *Décret numéro 1624-2021*, la séance extraordinaire du conseil se déroule par visioconférence. La publicisation des délibérations sera sur le site internet.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-13

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PRÉSENTATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Les élus prennent connaissance des documents relatifs au budget 2022.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU BUDGET 2022

En raison de la situation actuelle causée par la pandémie et du décret, la séance a été faite en visioconférence. Ce point n'a donc pas été traité puisque la municipalité n'a reçu aucune question suite à l'avis public émis à cet effet.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-14

6. ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2022

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022, conformément à l'article 954 du Code municipal.

RECETTES

Taxes sur la valeur foncière	2 743 252 \$
Taxes sur une autre base	1 070 974 \$
Tenant lieu de taxes	173 560 \$
Transferts de fonctionnement	75 205 \$
Services rendus	109 891 \$
Imposition de droits	178 500 \$
Intérêts	22 500 \$
Autres revenus	385 000 \$

DÉPENSES

Administration	606 712 \$
Sécurité publique	914 563 \$
Transport	1 090 985 \$
Hygiène du milieu	1 306 188 \$
Santé et bien-être	3 600 \$
Urbanisme	149 125 \$
Loisirs et culture	776 235 \$
Frais de financement	197 600 \$
Immobilisation	- 640 500 \$
Remboursement dette	274 185 \$
Activité d'investissement	80 189 \$

TOTAUX DES REVENUS 4 758 882 \$
4 758 882 \$

TOTAUX DES DÉPENSES

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-15

7. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance extraordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 18h25.

ADOPTÉE

Hugo Mc Dermott
Maire

Christine Massé
Directrice générale et greffière-trésorière